

gloire, de rémission et d'indulgence, pendant laquelle on accourait de toutes les parties du monde dans cette Ville Sainte et auprès de la Chaire de Pierre, et de très-abondants secours de réconciliation et de grâce pour le salut des âmes étaient offerts aux fidèles du monde entier, excités aux devoirs de la piété. Ce siècle lui-même a vu cette pieuse et sainte solennité, lorsque Léon XII, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, ayant ordonné le Jubilé en l'année 1825, ce bienfait fut accueilli avec tant de ferveur par le peuple chrétien que ce même Pontife put se réjouir, à la vue du perpétuel concours de pèlerins dans cette ville pendant toute l'année et de la splendeur de religion, de piété, de foi, de charité et de toutes les vertus qui y brilla avec éclat.

Plût au ciel que Notre condition et celle des choses civiles et sacrées fût telle que la solennité du très-grand Jubilé qui se rencontrait en l'année de ce siècle 1850 et que Nous dûmes omettre à cause de la déplorable saison des temps, pût être au moins célébrée heureusement maintenant, suivant ce rite ancien et cette coutume que Nos ancêtres eurent l'habitude de conserver ! Mais, Dieu l'ayant ainsi permis, ces grandes difficultés qui Nous empêchèrent à cette époque d'ordonner le Jubilé, non seulement n'ont point diminué, mais elles n'ont fait qu'augmenter tous les jours. Mais en passant dans notre esprit tant de maux qui affligent l'Eglise, tant d'efforts de la part de ses ennemis employés à arracher des cœurs la foi de Jésus-Christ, à corrompre la sainte doctrine et à